

**Madame Line WIES**  
**Conseillère Communale**

Madame la Conseillère Communale,

Par la présente, nous tenons à revenir à votre question du 27 avril 2022 relative à la gratuité de la piscine municipale pour le personnel de la commune.

A lire votre question au Collège des Bourgmestre et Echevins, il semble que des informations partiellement fausses vous ont été transmises que vous avez relayées à la presse sans un moindre contrôle quant à leur véracité.

En réponse à votre première question, veuillez noter que ce n'est pas le Collège des Bourgmestre et Echevins actuellement en fonctions qui a introduit un accès gratuit limité du personnel communal aux Bains du Parc, mais que cette mesure date de 2010 et trouve son origine dans le cadre d'un programme de promotion du sport, et plus précisément dans le programme « Betriebssport ».

Le programme « Betriebssport » a été discuté avant son introduction au sein de la Commission des Sports, et plus précisément lors des réunions des 29 janvier et 11 novembre 2009. Comme vous ne l'ignorez certainement pas, toutes les sensibilités politiques représentées au sein du Conseil Communal sont également représentées au sein des commissions consultatives, de sorte que la section eschoise de « Déi Lénk » aurait normalement dû être au courant de cette mesure par l'intermédiaire de son représentant au sein de la Commission des Sports.

L'introduction et la continuation du programme « Betriebssport » étaient, et sont, motivées par la promotion de la pratique du sport parmi le personnel communal, et ne se limitent pas à la piscine municipale. Ainsi il existe également des initiatives dans les domaines du football, du tennis, du vélo et de la course à pied.

En 2018, et plus précisément lors de ses réunions des 7 mai et 4 juin 2018, la Commission des Sports s'est ressaisie du programme « Betriebssport » pour procéder à son évaluation et suggérer des adaptations. Une des propositions issues des discussions au sein de la Commission des Sports était d'étendre l'accès gratuit du personnel communal à la piscine des Bains du Parc du seul vendredi aux jours ouvrables.

Les propositions de la Commission des Sports ont été approuvées sur avis du service des sports par le Collège des Bourgmestre et Echevins en novembre 2019 et prévoient partant un accès gratuit du personnel communal du lundi au vendredi, aux horaires d'ouvertures normaux, à l'exception des weekends, des jours fériés et pendant les vacances scolaires.

L'accès gratuit se limite à la seule piscine, et ne comprend pas les autres offres des Bains du Parc, comme p.ex. le sauna ou le fitness.

Il résulte partant clairement des explications fournies que les informations que vous avez relayées, sont erronées alors que la gratuité de l'accès du personnel communal à la piscine n'a pas été introduite par le Collège des Bourgmestre et Echevins actuellement en fonctions et que l'introduction de cette initiative ne date pas d'il y a deux semaines, mais est appliqué depuis 12 ans.

A cela s'ajoute que le programme du « Betriebssport » a été introduit et développé par le service des sports de la Ville d'Esch-sur-Alzette en étroite collaboration avec la Commission des Sports qui regroupe des représentants de tous les partis politiques représentés au sein du Conseil Communal.

Dans l'espoir que ces explications ont pu vous être utiles, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère Communale, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Jean-Paul ESPEN  
Secrétaire Général



Georges MISCHO  
Député-Maire